

0350965J
ACADEMIE DE RENNES
COLLEGE LE LANDRY
29 AVENUE DE CORK
35207 RENNES CEDEX 2
Tel : 0299506626

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : taux de participation aux charges communes pour 2025

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/09/2024
Réuni le : 08/10/2024
Sous la présidence de : Christophe Michel
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les taux de participation aux charges communes

Pièce(s) jointe(s)
[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Taux de participation aux charges communes exercice 2025
Le conseil d'administration approuve les taux de participation aux charges communes, fixées à :
- 18 % pour la demi-pension
- 25 % pour les commensaux et autres passagers.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0